

SÉNAT

Le mercredi 26 février 1964

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉRIVATION DU COLUMBIA VERS LE FRASER
—RAPPORT DU PROJET, 1956—DÉCLARATION

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, j'ai cru qu'à l'occasion, lorsqu'on formule à l'autre endroit d'importantes déclarations gouvernementales, d'intérêt général, il rendrait service aux membres de cette honorable Chambre que ces déclarations soient prononcées ici en même temps. Pourvu que la chose soit possible—mais la chose ne sera pas toujours possible ou elle ne conviendra peut-être pas toujours—j'aimerais suivre cette pratique: aujourd'hui, j'ai en main une déclaration de ce genre.

De temps à autre, on a demandé le dépôt d'un rapport qui fut commandé en 1955 et dont l'objet était la possibilité de faire dériver les eaux du fleuve Columbia vers le fleuve Fraser. Comme le rapport se rattachait aux négociations qu'on avait entreprises avec les États-Unis au sujet du Traité du fleuve Columbia, la ligne de conduite du gouvernement précédent avait été de ne pas publier le rapport. Le gouvernement actuel a cru aussi que le rapport ne devait pas être publié avant l'achèvement des négociations que le gouvernement menait au sujet de l'aménagement, en collaboration, du fleuve Columbia au Canada.

Maintenant que les négociations ont abouti à la signature des accords, le 22 janvier 1964, je désire déposer un exemplaire du rapport intitulé «Rapport sur une étude du projet de dérivation des eaux du fleuve Columbia vers le fleuve Fraser, 1956». Il est l'œuvre de la *B.C. Engineering Company Ltd.* Je dépose aussi un exemplaire d'un document qui résume les conclusions que renferme le rapport.

En résumé, le rapport est peu optimiste au sujet du prix de revient de l'éventuelle production d'énergie sur la rivière Thompson et le cours inférieur du fleuve Fraser, avec ou sans la dérivation des eaux du Columbia. Si l'on ne fait pas dériver les eaux, le coût de la production, estime-t-on, sera de 9.7 millièmes par kilowatt-heure pour l'énergie primaire et de 6.75 millièmes pour l'énergie primaire plus l'énergie secondaire. Si l'on fait dériver les eaux du Columbia, le coût estimatif sera de 8 millièmes pour l'énergie primaire et de 6.95 millièmes pour l'énergie primaire plus l'énergie secondaire. L'énergie

supplémentaire assurée par la dérivation coûtera, estimera-t-on, 7.1 millièmes le kilowatt-heure, livrée au consommateur à Vancouver.

Ce coût indiqué dans le rapport n'importe au projet de détournement aucune partie du coût des barrages du Columbia qui sont nécessaires pour la régularisation et le détournement des eaux. Le rapport ne tient pas compte du problème des pêcheries, très important, bien qu'il traite du coût des échelles à poissons dans les projets de barrage.

Le rapport étant très volumineux, je regrette qu'il ne soit pas possible d'en fournir des exemplaires à chacun des sénateurs. Toutefois, ils pourront le consulter parmi les documents de la Chambre.

L'honorable M. Roebuck: L'honorable leader pourrait-il faire une comparaison entre ces coûts par kilowatt-heure et ceux du Saint-Laurent?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne puis malheureusement pas le faire mais je tâcherai d'obtenir ce renseignement pour vous, honorables sénateurs.

L'honorable M. Roebuck: Merci.

L'honorable M. Thorvaldson: L'honorable leader a parlé d'un résumé. Comme ce résumé est mis à la disposition des membres de l'autre endroit, serait-il possible qu'il soit mis—le résumé, pas le rapport—à la disposition des sénateurs?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): La réponse est certes affirmative. Je regarde simplement s'il reste quelque chose à ajouter aux *Procès-verbaux* de nos délibérations d'aujourd'hui. Il y a plusieurs cartes qui rendraient difficile la reproduction du sommaire. Cependant, je me renseignerai et je pense qu'un exemplaire du résumé et des cartes pourra être mis à la disposition de tous les sénateurs.

L'honorable M. Thorvaldson: Merci.

L'honorable M. Brooks: Le résumé et les cartes figureront-ils dans le hansard de la Chambre des communes?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Je ne puis répondre à cette question. J'en doute, pour la bonne raison qu'il n'est pas prévu de reproduire une carte, même pas en appendice, dans notre hansard.

L'honorable M. Brooks: Je pose simplement cette question, parce que le hansard des Communes, distribué à tous les députés, est également mis à notre disposition et la reproduction dans notre compte rendu ferait double emploi avec celui de la Chambre des communes. Il me semble qu'il faudrait y voir.

L'honorable M. Isnor: Le leader du gouvernement peut-il nous dire si l'accord comporte